



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

PREFECTURE
DES CÔTES D'ARMOR



Compte-rendu du 2^{ème} COMITE DE PILOTAGE Natura 2000
Site d'Importance Communautaire « Côte de Granit Rose – Sept-Iles » (FR5300009)
Zone de Protection Spéciale « Côte de Granit Rose – Sept-Iles » (FR5310011)
Jeudi 6 novembre 2014 – Lannion-Trégor Communauté

Ordre du jour :

- rappel de la démarche ;
- mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) sur le périmètre historique ;
- élaboration du DOCOB sur l'extension en mer :
 - présentation de l'état des lieux ;
 - constitution de groupes de travail thématiques ;
 - calendrier ;
- questions diverses.

La liste des personnes présentes et excusées figure en annexe au présent compte-rendu.

Introduction

M. Lamandé, vice-président à Lannion-Trégor Communauté accueille les participants et précise que M. Le Jeune, président de Lannion-Trégor Communauté et Mme Yannou-Gillet, sous-préfet de Lannion, se sont excusés de leur absence à cette réunion.

Il propose ensuite un tour de table afin que chacun se présente.

Puis, M. le commissaire Perrin, au nom du préfet maritime, introduit la séance.

M. Guiguen rappelle l'ordre du jour prévu pour la réunion.

Rappel de la démarche (DREAL)

M. Ledard rappelle les fondements du réseau Natura 2000 et la démarche d'élaboration du DOCOB. Il observe que les périmètres des sites ZSC et ZPS sont légèrement différents mais conservent un même comité de pilotage.

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

Mme Gicquel intervient à son tour pour présenter rapidement le rôle de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) pendant la phase d'élaboration du DOCOB et dans la phase d'animation.

Mise en œuvre sur le périmètre « historique »

M. Guiguen présente l'avancement de la mise en œuvre des actions du DOCOB (validé en 2006) sur le périmètre « historique », pour lequel Lannion-Trégor Communauté (LTC) est devenue opérateur en 2007.

Il détaille les outils à disposition de l'opérateur pour la mise en œuvre du DOCOB : outils spécifiques à Natura 2000 et divers autres outils de gestion des espaces naturels.

Le 1^{er} contrat Natura 2000 a été signé en 2008. Depuis, 11 contrats ont été signés et 5 sont encore en cours. Il existe 8 projets de contrats potentiels. Sur les 22 fiches-actions, 16 ont fait l'objet de mesures de gestion.

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

Evaluations d'incidences

M. Guiguen indique le nombre d'évaluations d'incidences pour lesquelles LTC a été contactée pour des conseils, en tant qu'opérateur Natura 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014, 7 projets et 18 manifestations sportives ont été traités.

Il rappelle que le rôle de l'opérateur est de fournir les éléments de connaissance sur les habitats et les espèces et leur sensibilité, l'instruction des dossiers étant du ressort des services de l'Etat, principalement la DDTM 22.

Elaboration du DOCOB sur l'extension en mer

Présentation de l'état des lieux

Mme Le Borgne commence la présentation du diagnostic écologique. L'idée est bien de compléter le DOCOB existant en y intégrant le milieu marin. A cette occasion, la partie historique du DOCOB fera également l'objet d'une mise à jour.

L'état des lieux, qui constituera la première partie du DOCOB, comprendra une partie introductive sur la démarche Natura 2000, et sur les caractéristiques générales du site.

Ensuite, le diagnostic écologique et socio-économique se présente sous la forme de fiches comprenant des éléments descriptifs d'ordre général et les spécificités de la Côte de Granit Rose. Ces fiches doivent permettre de mettre en évidence des interactions potentielles habitats/espèces avec les activités humaines.

Le diaporama est annexé au présent compte-rendu.

Questions/remarques :

Le commissaire Perrin intervient pour demander s'il y a des questions. M. Ledard précise que le COPIL est aussi un moment d'échanges pour apporter des compléments d'information sur cette partie du DOCOB qui est très technique.

Mme Gicquel insiste sur les spécificités liées au milieu marin à prendre en compte pour analyser l'évolution des habitats et leur répartition. Les habitats marins présentent en effet une grande variabilité liée à l'évolution des paramètres du milieu (exemple : bouleversements des fonds après des épisodes tempétueux).

M. Le Gall s'interroge sur l'absence de certaines espèces dans les fiches descriptives (mollusques, poissons, algues...) et demande si l'influence de la turbidité liée aux activités maritimes et liée aux transports est traitée dans le document.

Mme Le Borgne précise que ces espèces ne font pas l'objet de fiches descriptives parce qu'elles ne sont pas listées dans les annexes des directives européennes. Elles pourront cependant être prises en compte indirectement par le biais des habitats qui les abritent.

Il demande également des précisions sur les poissons fourrage, source d'alimentation des oiseaux marins.

M. Provost, conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles, précise les études en cours sur le régime alimentaire des oiseaux et des phoques gris aux Sept-Iles. Il précise que les clupéidés (sprats, lançons) occupent une bonne part du régime alimentaire de certains oiseaux (10 %). Les études aujourd'hui ont pour but de définir précisément le régime alimentaire des oiseaux mais le lien avec les stocks en mer n'est pas facile à faire. Il est également important de comprendre l'évolution de ces régimes dans la durée.

M. Ledard ajoute qu'il y a peu d'espèces d'invertébrés marins listées dans la directive habitat, ce qui est lié au manque de connaissance. En effet, la connaissance que l'on peut avoir est moins fine en milieu marin qu'à terre. Il y a des mutualisations à privilégier pour améliorer les connaissances et réduire les coûts. La communauté scientifique n'a pas assez de recul sur l'état de conservation des espèces marines, particulièrement celles constituant le « benthos » (situées sur le fond marin).

Le commissaire Perrin propose que les espèces « fourrage » fassent l'objet d'un paragraphe dans la partie consacrée aux espèces d'intérêt halieutique.

Mme Le Borgne poursuit sa présentation en exposant les fiches activités (au total 22 fiches). Les sources d'information proviennent d'entretiens avec les acteurs qu'il faut poursuivre. Elle prend comme exemple l'enquête « pêche de plaisance embarquée » lancée au début de l'été. Pour l'instant, il y a peu de retours mais les personnes concernées peuvent encore retourner leur questionnaire. Pour les autres fiches-activités, elles seront relues par les acteurs concernés.

Questions/remarques :

M. Le Gall apporte quelques précisions sur le faible retour des associations des plaisanciers sur le questionnaire. Il a mobilisé les plaisanciers dans le cadre de réunions du comité départemental. Certains sont réticents, notamment par rapport à la quantification de leurs pratiques.

Il est rappelé que ce questionnaire a pour objectif de connaître les pratiques de pêche de loisir embarquée dans le site Natura 2000, mais aussi de connaître le ressenti de ces usagers sur l'évolution du milieu. Il n'a pas vocation à contrôler le nombre de poissons pêchés.

M. Le Dauphin propose que ce questionnaire soit diffusé plus largement que par le biais des associations de pêcheurs plaisanciers. En effet, tous les pratiquants ne sont pas membres d'associations. Il suggère que les mairies diffusent aussi ce questionnaire aux personnes intéressées.

Les membres du COPIL sont invités à prendre connaissance et à diffuser le questionnaire mis en ligne à l'adresse suivante :

<http://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr/participer/participer-la-connaissance-du-site/questionnaire-peche-loisir-embarquee>

Le commissaire Perrin souligne qu'à ce stade, il s'agit de dresser un inventaire des pratiques pour l'état des lieux.

Le commissaire Perrin apporte des précisions sur l'évolution du trafic maritime en Manche ces dernières années. Si le nombre de navires diminue un peu, le volume de marchandises et la taille des bateaux augmentent.

M. Le Gall demande si le bruit est une source de perturbation prise en compte dans le cadre de Natura 2000.

Les connaissances dans ce domaine sont aujourd'hui assez limitées. M. Ledard précise cependant que c'est un sujet abordé dans le cadre de la DCSMM (directive cadre stratégie pour le milieu marin). C'est en effet un sujet qui ne se règle pas à l'échelle d'un site mais à une échelle beaucoup plus large.

Le commissaire Perrin rappelle que les manifestations aériennes sont réglementées et qu'elles nécessitent une autorisation par arrêté du préfet de département du lieu de la manifestation ou lorsque la manifestation a lieu au-delà de 300 mètres du rivage, par arrêté du préfet maritime.

M. Ledard précise que la démarche Natura 2000 n'est pas d'interdire systématiquement une activité donnée mais bien de rendre compatible la ou les activités humaines avec le maintien en bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Mme Fleury s'interroge sur la place des activités nautiques dans la catégorie « activités de loisir », dans la mesure où ces activités représentent aussi une activité professionnelle avec des nombreux salariés dans les centres nautiques.

Mme Le Borgne répond que cette dimension n'a pas été oubliée dans la rédaction des fiches activités.

Mme Gicquel précise que, dans le cadre de la rédaction du DOCOB, les activités sont surtout abordées sous l'angle des pratiques et de leurs relations avec les habitats et les espèces. Elle confirme cependant le rôle essentiel des professionnels dans la gestion des activités.

Le commissaire Perrin rappelle que nous sommes au stade de l'état des lieux. Il est important, à ce stade, de prendre en compte le nombre de pratiquants d'une ou des activités pour en connaître l'impact. Il propose, cependant à Mme Fleury de faire part de ces observations par écrit.

Mme Le Borgne propose de se rapprocher de Mme Fleury pour une relecture des fiches citées. Elle ajoute, à l'attention des autres membres du COPIL, qu'il ne faut pas hésiter à lui faire part de remarques car il est toujours possible d'enrichir le contenu du DOCOB jusqu'à sa validation définitive.

M. Ledard rappelle qu'il est important de partir sur une base sur laquelle tout le monde est d'accord.

Constitution de groupes de travail thématiques

Mme Le Borgne présente ensuite les groupes de travail.

5 groupes de travail sont proposés :

- avifaune/mammifères marins ;
- milieux marins intertidaux ;
- milieux marins subtidaux ;
- communication/sensibilisation ;
- milieux terrestres.

Les membres du comité de pilotage sont invités à s'inscrire dans ces différents groupes de travail. D'autres personnes non membres du COPIL pourront également être associées.

M. Ledard précise que juridiquement il n'y a qu'un seul DOCOB par site. En Bretagne, il y a beaucoup de sites mixtes avec un lien terre-mer important. Sur le site Côte de Granit Rose, un premier DOCOB a été validé en

2006 sur le périmètre historique du site (qui comprenait déjà de l'estran). Du fait de l'extension en mer du site en 2008, une révision du DOCOB s'impose pour compléter son volet marin.

De ce fait, c'est l'occasion de mettre à jour le DOCOB concernant le périmètre historique du site. Il appelle les membres du COPIL à identifier des aspects qui peuvent paraître obsolètes sur le DOCOB historique et qui nécessitent vraiment une actualisation.

Calendrier - Conclusion

Mme Le Borgne présente ensuite le calendrier des actions pour l'année à venir. L'idée est de démarrer les groupes de travail avec une base de travail complétée (état des lieux). Les premières réunions de ces groupes se tiendront début 2015. L'objectif est de valider le DOCOB en décembre 2015.

Le commissaire Perrin remercie la chargée de mission. Il souhaite soumettre une validation de l'état des lieux écologique aux membres du COPIL.

En l'absence d'observation, il acte la validation.

Il interroge ensuite le COPIL sur la constitution des groupes de travail. En l'absence d'observation, il acte leur validation.

Il propose enfin un prochain comité de pilotage vers mai-juin 2015 qui permettra de valider les fiches activités et les fiches actions.

M. Le Dauphin demande un glossaire pour aider la compréhension du document qui reste très scientifique.

La parole est donnée ensuite à M. Lamandé qui s'interroge sur l'intérêt de ramasser les algues brunes sur les plages. C'est à éviter dans la mesure où elles représentent un habitat intéressant.

M. Le Dauphin ajoute que c'est un message que les collectivités doivent faire passer aux usagers car ces derniers associent la présence de tout type d'algues à un mauvais entretien des plages.

Un site web a été mis en ligne : <http://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr>. Il sera enrichi progressivement. Les membres du comité de pilotage sont invités à diffuser le lien vers ce site (lien depuis leur site, lettres d'information...).

Le commissaire Perrin clôt la séance à 17h00.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
le commissaire en chef de 1^{ère} classe Jean-Emmanuel Perrin
chef de la division « action de l'Etat en mer »,

